

# La lettre d'info aux Auvillaraïsi

éditée par les membres de "un élan nouveau avec les Auvillaraïsi" - n° 9 - mars 2002

## L'éditorial

### Être disponible ou déléguer

Pour administrer une commune de la taille d'Auvillar, le maire doit être disponible au moins la moitié de son temps ou à défaut, déléguer ses pouvoirs aux adjoints.

Chez nous, rien de tout cela. Notre maire n'est disponible que le soir après 19h et le samedi matin. Quant à la délégation de pouvoir, elle n'existe pas dans les faits.

Résultat : d'une part, la commune peut perdre des opportunités car le maire n'est pas là de la journée ; d'autre part, les dossiers s'accumulent sur le bureau et traînent en longueur. Enfin, les courriers des administrés restent sans réponses et les engagements pris ne sont pas tenus. On peut citer en exemple, l'engagement pris le 19 novembre 01 pour rencontrer les riverains de "la promenade des Moines" afin de traiter le problème du domaine privé qui empiète sur le domaine public. A notre connaissance, le maire n'a pas encore rencontré les intéressés.

Pourtant, nous avons deux AS à la tête de la commune en la personne de notre maire et de notre chère première adjointe. On veut parler bien sûr de leurs initiales.

## Conseil municipal du 25 février

absents : aucun. observateurs : 9

◆ **Le statut de la communauté des communes** : Monsieur le maire présente le statut de cette nouvelle institution qui remplace le district depuis le 01 jan. 02. Il indique que le conseil doit être consulté pour approuver ce statut. Plusieurs conseillers font remarquer qu'une fois de plus, le conseil municipal est mis devant le fait accompli. En effet, le document remis en séance, a le tampon de la sous-préfecture en date du 28 janvier. "Qui a pondu ces statuts ?" demande M. Grippon. "C'est pas nous. C'est la loi." répond le maire. "Il faut les accepter tel qu'ils sont" rajoute

la première adjointe.

M. le maire confirme le fait que le pouvoir de la commune va diminuer avec la mise en place de cette communauté des communes, en réponse aux inquiétudes de deux conseillers.

*Nous regrettons que nos deux délégués élus - le maire et la première adjointe - dans cette communauté des communes, mettent l'accent sur la perte de pouvoir de la commune en oubliant l'aspect positif. L'esprit de cette communauté est bien de mettre en commun tout ce qui peut l'être en optimisant les coûts.*

*Quelques exemples de changements :*

*La communauté va devenir propriétaire de nos deux écoles en 2002 et en assurera le gros entretien. En contre partie, la dotation versée passe d'environ 900€ (6000F) à environ 530€ (3500F) par élève. Nous comprenons que le maire soit inquiet pour élaborer le futur budget 2002.*

*La totalité de la voirie communale hormis les chemins ruraux sera entretenue par la communauté, mais il y a au total 400 km donc patience. Le maire reconnaît avoir pris du retard en ce qui concerne la voirie...*

*"La cigale se trouva fort dépourvue quand la bise fût venue."*

◆ **3 nouveaux lots vendus au lotissement**. Le n°12 à M. et Mme Biette. Les lots n°7 et 8 à M. et Mme Marty. "Il reste encore 3 lots à vendre" répond M. le maire à la question de M. Grippon.

◆ **L'ancienne poste et le droit de préemption de la commune**. Vu l'emplacement de cet immeuble et vu son prix de vente de 41250€ (275000F) négocié par l'acquéreur potentiel, le maire consulte le conseil sur la faculté qu'a la commune d'acquiescer ce bien en priorité. Le conseil après un court débat se prononce pour ne pas faire valoir ce droit.

◆ **La terrasse de la future pizzeria**. M.

le maire demande à nouveau au conseil de se prononcer sur la demande formulée par M. et Mme Lebateux d'installer sur le domaine public, une terrasse sur la partie gauche de la façade de l'immeuble Carpuat. Lors du conseil précédent, le maire avait compris que la demande portait sur la totalité de la façade.

*Un plan explicatif n'était-il pas joint à la demande ?*

De plus, l'utilisation du trottoir doit être préservée. La majorité se prononce contre cette terrasse pour des raisons de sécurité. Messieurs Grippon et Vargas s'abstiennent. Dans le programme électoral de mars 2001, M. le maire a écrit dans la rubrique économique, qu'il favoriserait l'implantation d'artisans et de commerçants...

*La sécurité de cette terrasse obsède la majorité du conseil. Mais est-ce bien la vraie raison du refus ? La sécurité n'a jamais été évoquée quand le charcutier ambulancier de Saint Loup occupait les lieux tous les samedis matin et ce durant plusieurs années. A notre avis, la sécurité est à prendre en compte mais elle s'inscrit dans le problème plus large de la sécurité du carrefour de l'Horloge. Tout le monde s'accorde à dire que les véhicules roulent trop vite. Nous sommes donc tous concernés. Le maire a aussi sa part de responsabilité. La solution pour réduire la vitesse et qui a fait ses preuves, passe par une réduction de la voie de circulation en matérialisant au sol le tracé par la pose de galets par exemple (sans nuire à la circulation des gros engins en particulier agricoles). La même chose est à faire pour matérialiser les emplacements de parking. Actuellement, le stationnement est désordonné faute de repères au sol. Concernant l'obligation de maintenir le trottoir, appliquons la même règle pour le trottoir situé côté restaurant de l'Horloge. A cet endroit, l'absence de plots scellés*

sur plusieurs mètres, "autorise" le stationnement de véhicules. Les collégiens et les lycéens sont ainsi obligés de marcher sur la chaussée pour rejoindre l'abri bus.

Ce dossier est loin d'être clos.

◆ **Sinistre de l'école maternelle.** L'assurance versera 375€

## Les brèves du conseil

□ **Subventions façades :** 762,25€ pour celle de M. et Mme Gillot ainsi que celle de M. et Mme Durrieu. 505,98€ pour celle de M. et Mme Dassonville.

□ **L'étude de sol proche de la statue de la vierge** conclut qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur un éventuel glissement de terrain. Elle préconise d'inverser la pente du sol afin que les eaux de ruissellement de l'aire devant la vierge n'aillent plus vers la Garonne. Pour terminer, elle conseille la plantation de végétaux pour maintenir naturellement le sol après pose d'une toile. M. Gripon fait remarquer que le problème est identique à la place du Château. la pente est vers la Garonne et a ainsi pour conséquences de fragiliser le mur. Cette remarque pertinente et faite depuis 5 ans n'a pas été prise en compte.

*Les conclusions de cette étude d'un montant de 3350€ (22000F) font preuve de bon sens.*

□ **Exposition de photos d'Auvillar** à l'aéroport de Blagnac dans le cadre des plus beaux villages de France. Dix photos encadrées ont été réalisées pour un montant de 1052€ (6900F).

*La commune a investi dans la publicité 2683€ (17 600F) en janvier pour un livre et 1052€ (6900F) en février pour des photos. Et en mars, que faites vous? Vous devriez plutôt traiter les problèmes du quotidien qui influent sur l'image.*

□ **Mme Riols émet le désir de siéger à la commission "environnement"**. Le but est de participer à la réflexion pour la mise en place des numéros sur les habitations. M. Boissier fait remarquer que toutes les rues de la cité EDF "les Moines" ne sont

pas repérées entraînant des erreurs dans la distribution du courrier par les facteurs remplaçants.

*Nous ne pouvons qu'approuver cette initiative qui figurait dans notre programme.*

□ **La récupération du bois par 2 conseillers.** Quelques Auvillalais ont critiqué le fait que Messieurs Madaule et Soucayet aient récupéré gratuitement le bois issu de l'élagage des platanes situés rte de Castel. M. le maire rappelle que cette pratique a permis de faire une économie de 975€ (6500 F) à la commune. M. Madaule rajoute que les Auvillalais venus demander du bois, ont été servis.

*Nous approuvons cette mise au point.*

□ **La réhabilitation du gîte d'étape** ne sera pas terminée pour la saison prochaine. Un devis va donc être demandé pour refaire l'installation électrique dans la maison "Vielhescaze" afin d'assurer la sécurité aux marcheurs de St Jacques. Concernant le gîte de l'ancien presbytère, le dossier de demande de subvention passe par le CAUE avant d'arriver à la Région. *Nous invitons les Auvillalais à s'assurer que la réhabilitation de ce bâtiment ne le dénaturera pas. Nous avons tous en mémoire la réhabilitation du Sénat qui depuis, a perdu son âme.*

□ **La remise en peinture des volets** du musée est en cours.

*Voilà une bonne nouvelle. Cela faisait plusieurs mois qu'ils étaient démontés. Souhaitons que le temps de séchage entre les deux couches ne sera pas trop long.*

□ **Une remorque pour le personnel de la voirie.** La première offre de prix est de 2400€ (15700 FHT) pour une de 4,9 tonnes et 3600€ (23600 FHT) pour une de 6 tonnes. D'autres devis vont être demandés.

*Il y a une grande cohérence dans les décisions. A l'automne 2000, lors du débat sur l'achat du camion, le besoin exprimé était d'acquérir soit une remorque agricole soit un camion mais pas les deux.*

*Acheter du matériel, c'est bien. Le mettre à l'abri, c'est mieux.*

□ **Le terrain de "Salut"** a été borné.

□ **L'appartement de fonction de la poste** est à rénover suite au départ de M. et Mme Riols. Le nouveau receveur ne désire pas habiter sur place. L'enveloppe financière est donc à prévoir dans le budget primitif de 2002.

*C'est bizarre, cette enveloppe avait déjà été prévue dans le budget 2001. Où est passé l'argent ? Tous les appartements communaux n'ont pas la chance de bénéficier d'un programme de rénovation ou d'entretien courant.*

□ **Les taupes sont toujours sur le terrain de foot.** Un devis de 450 € TTC (2952 F) a été proposé par une entreprise pour un traitement.

□ **Le "Moulin à Nef" situé au port cherche un nouveau propriétaire et un nouveau gestionnaire.** Un courrier de M. Alain Delsol daté du 20 jan 02 et adressé à M. le maire, est remis en séance. Le maire invite le conseil à en prendre connaissance pour en débattre lors du prochain conseil.

## Nos brèves

□ **Le maire joue à cache-cache.**

L'actualité de ces dernières semaines montre que M. le maire n'hésite pas à se réfugier derrière les autres pour répondre aux interrogations des citoyens sur les problèmes qui les concernent.

Le 09 février lors de la cérémonie annuelle qui réunissait l'association "les amis du vieil Auvillar" et "l'office du tourisme", le maire a ironisé sur la "non maîtrise de la presse". Il répondait au mécontentement des "amis du vieil Auvillar" qui n'ont pas apprécié d'apprendre par la Dépêche du midi, qu'ils seraient mis à contribution pour financer la publicité du village dans un livre. Nous faisons juste remarquer que le correspondant de la Dépêche à Auvillar, - proposé par le maire - fait partie du conseil municipal. Avec un tel atout, la presse devrait être maîtrisée.

□ **Réouverture du snack bar.** Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux gérants de la Casa Nostra. On ne peut que se réjouir de cette réouverture et nous leurs souhaitons prospérité et réussite.